

# Résolutions

---

## Résolution n° 1

Après lecture du rapport moral, approuvé par le Conseil d'Administration du 26 avril 2011, comprenant l'ensemble des actions engagées au cours de l'année écoulée, ainsi que les orientations proposées en vue de la poursuite des objectifs de l'association, les personnes présentes ou représentées votent à l'unanimité son approbation.

## Résolution n° 2

Après lecture du rapport financier approuvé par le Conseil d'Administration du 26 avril 2011, l'Assemblée Générale vote à la majorité des personnes présentes ou représentées :

- le rapport financier approuvé par le Conseil d'Administration du 26 avril 2011
- les comptes arrêtés au 31 décembre 2010
- le budget prévisionnel de l'exercice 2011
- décide de maintenir inchangé le taux de cotisation pour 2012.

Et donne quitus au trésorier

## Résolution n° 3

Election des administrateurs : les personnes ci-dessous désignées ont été élues ou réélues à l'unanimité des personnes présentes ou représentées :

*Au titre des associations adhérentes :*

- M. Gérard BAUDOIN Association de Sauvegarde de l'Environnement d'Epône (ASEE)
- M. Eric BASSI Association pour la Protection de Prunay en Yvelines (APPY)

*Au titre des adhérents directs :*

- MM. Georges CALLEN, Olivier FOUQUET et Gérard GROLLEAU.

## Résolution n° 4

Sur la commune des Essarts le Roi, le projet d'implantation d'un « village de marques » a fait l'objet d'une révision simplifiée du POS réalisée dans la précipitation en raison de la fin annoncée de ce type de procédure. Alors qu'Yvelines Environnement, comme les Chambres de Commerce et des Métiers des Yvelines, et les associations locales ont émis un avis défavorable, le Conseil municipal a retenu une implantation sur des terres agricoles cultivées en délaissant des friches en bordure de la RN10 jugées .... « trop chères » pour le projet.

Yvelines Environnement demande l'annulation de cette délibération et le retour en classification agricole des espaces cultivés.

## Résolution n° 5

Tous peuvent constater sur place que les dépôts de terres et autres gravats sur plus de 25 hectares de terres agricoles entre Villiers-le-Mahieu et les Alluets-le-Roi n'ont cessé d'empirer depuis 2005, malgré nos alertes répétées et la Motion de l'APEPV d'avril 2006 soutenue par Yvelines Environnement.

On considère maintenant que la ZNE de la Plaine de Versailles serait un endroit « idéal » pour stocker les gravats de la région parisienne, et l'on propose des projets ludiques (golf, ...) pour « masquer » des dépôts.

**C'est un scandale !**

Yvelines Environnement soutient la motion suivante votée par l'APEPV lors de son assemblée générale du 11 décembre 2010 :

- **Motion concernant les dépôts de terres et déchets en Plaine de Versailles**

Considérant que l'on a constaté que les travaux de percement du tunnel de l'A86 ont donné lieu à des dépôts de terre de déblais dans la Plaine de Versailles, en site classé à Bailly et sur les terres agricoles de la

ferme du trou Moreau, et sur des terres agricoles du domaine de Thoiry (voir Motion de l'APEPV du 21/04/07 ci-jointe), alors que l'Etat s'était engagé à stocker ces déblais dans des carrières en vallée de Seine,

Considérant que ces dépôts, pour la plupart illégaux, portent atteintes aux milieux naturels et aux paysages, particulièrement en Plaine de Versailles dont le nom est connu du monde entier,

Considérant que, alors que les cas existants ne semblent pas être traités à la hauteur des dégâts engendrés, on laisserait se développer des projets qui, sous une présentation ludique ou sportive, semblent bien n'être qu'une nouvelle façon de se débarrasser de divers déblais dans la Plaine de Versailles (on parle de 3.500.000 m3 pour le seul projet de golf à Thiverval-Grignon).

**- Les membres de l'APEPV demandent :**

Que le projet de golf à Thiverval-Grignon soit définitivement abandonné,

Que les terres entreposées à Bailly soient définitivement évacuées,

Que les terres et autres déchets stockés sur les terres de Thoiry et Villiers-le-Mahieu, en l'absence de présentation d'un projet viable et respectueux de l'environnement, soient définitivement évacués,

Que tout stockage de terres et autres déchets et gravats soit interdit dans la Zone Naturelle d'Equilibre de la Plaine de Versailles, sauf à démonter devant les commissions ad hoc leur parfaite innocuité sur le milieu naturel (eau, faune, flore) et leur parfaite insertion dans les paysages.

### **Résolution n°6**

Yvelines Environnement et SAVE avaient émis de fortes critiques sur le nouveau projet de ZAC des Chantiers annulé début 2010. Nous espérons, que le nouveau projet de ladite ZAC, permettra de corriger les erreurs du précédent projet et que des dispositions seront prises pour mieux intégrer les contraintes environnementales et de préservation du quartier. Il est aussi indispensable que soient bien étudiées les incidences de la densification de ce secteur afin d'en maîtriser les conséquences notamment sur les circulations.

### **Résolution n°7**

Yvelines Environnement demande, qu'avant toute urbanisation sur le Plateau de Saclay, soit clairement définis les transports en commun facilitant son désenclavement ainsi que les questions concernant l'eau et l'assainissement.

Yvelines Environnement rappelle par ailleurs les menaces que l'ampleur du projet d'OIN crée pour l'activité agricole du fait de la sensibilité du milieu naturel sur le Plateau de Saclay, défini en 1975, comme Zone Naturelle d'Equilibre en Ile-de-France.

Yvelines Environnement doit aussi rappeler que les questions de sécurité liées à la présence du CEA et ses Installations Nucléaires de Base (INB) doivent être clairement mentionnées dans l'état des lieux et dans tous les dossiers d'aménagement présentés ou non dans les réunions organisées par l'EPPS.

### **Résolution n°8**

Yvelines Environnement renouvelle sa demande que le classement de la plaine de Jouars-Ponchartrain au titre de la Loi du 8 janvier 1993 relative à la protection et la mise en valeur des paysages aboutisse enfin.

### **Résolution n°9**

Conformément aux propos de Monsieur Bruno Le Maire, actuel ministre de l'Agriculture lors de la présentation de la **Loi de Modernisation Agricole** de 2010 : « La France est la première puissance agricole européenne. Elle ne le restera que si elle préserve ses terres agricoles. Nous ne pouvons pas continuer à perdre 200 hectares de terres agricoles par jour, l'équivalent d'un département de terres agricoles tous les 10 ans. »

Yvelines Environnement demande que le classement de la Plaine des Essarts le Roi en Zone Agricole Protégée soit réalisé selon le périmètre validé en 2005 par la Chambre d'Agriculture et la Commission départementale d'orientation de l'agriculture et qui insère toutes les parcelles cultivées et déclarées à la PAC.

## **Résolution n°10**

Yvelines Environnement réitère sa demande de classement, sous la forme la plus appropriée, de la Plaine de Versailles, **dans le périmètre de la Zone Naturelle d'Equilibre**, afin de préserver son patrimoine naturel, paysager et historique, et soutient toutes les actions menées pour cela par l'APEPV (Association pour la Protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles), Union d'associations et d'usagers qui a succédé à l'Union d'Associations et d'Usagers créée en 1972 et connue sous, le nom « Les Amis de la Plaine de Versailles ».

Yvelines environnement demande la participation de l'APEPV à toutes les réunions et groupes de travail organisés par l'Etat ou les Elus concernant les études d'aménagement de la Plaine de Versailles, en particulier des SCOT.

Yvelines Environnement demande le classement en ZAP (zone agricole protégée) des espaces agricoles, notamment le domaine expérimental public où est actuellement située l'école Agro-ParisTech.

## **Résolution n°11**

Yvelines Environnement demande que la procédure de classement en forêt de protection de la forêt de St Germain soit relancée et réitère sa demande de classement de la forêt de Marly.

## **Résolution n°12**

L'abandon par le Conseil général des Yvelines, dans le dernier SDADEY, du projet de liaison RN12-RN10, a soustrait cette liaison du SDRIF.

Yvelines Environnement demande que, de ce fait, la réserve foncière dans le périmètre de la Forêt de protection du massif de Rambouillet, soit abrogée et la surface correspondante réintégrée dans le périmètre du classement.

## **Résolution n°13**

Yvelines Environnement demande à ce qu'il soit procédé à Prunay-en-Yvelines au reboisement d'un hectare dans le bois dit "du Libéra", abattu en février dernier à la suite d'une décision doublement illégale de la mairie : non respect du schéma directeur régional d'Ile-de-France de 1994 ni du projet de SDRIF de 2008 et non sollicitation de l'avis de l'architecte des Bâtiments de France alors que le bois se trouve en abords d'un monument historique - l'église classée du bourg.

## **Résolution n°14**

Yvelines Environnement réitère le maintien du classement de la Forêt de l'Hautil (1250 ha) en Espace Boisé Classé en ZNIEFF et s'opposera à tout déclassement.

## **Résolution n°15**

La société LAFARGE vient, à nouveau, d'introduire une demande d'ouverture de carrière sur le site classé de la Boucle de MOISSON.

Un précédent dossier en décembre 2004 a demandé 6 ans d'études auxquelles ont participé des ministres, des fonctionnaires, des élus, des associatifs, des universitaires qui par 3 fois ont demandé à une cinquantaine de personnes d'apporter leur concours à la constitution d'un dossier sur les « Avenirs de la Boucle de MOISSON ».

Tout ce travail s'est achevé, à notre satisfaction d'ailleurs, par un refus du Ministre, par 2 fois, d'effectuer des travaux sur le site classé.

Il faudrait maintenant procéder à l'examen de cette nouvelle demande qui impliquerait :

- Une réunion de la Commission Départementale des sites puis de la Commission Nationale des sites,
- Une enquête publique invitant la population à se prononcer sur le projet, puis réunir les Conseils Municipaux pour modifier les POS le site étant en E.B.C,
- Demander aux services de la Préfecture de monter le dossier de présentation à la Commission Départementale des Carrières, puis demander l'avis de cette Commission.

Le site étant classé il faudra une 3<sup>e</sup> fois saisir le Ministre de l'Environnement.

C'est un travail collectif d'environ deux ans, qui nous paraît tout à fait inutile puisque nous connaissons déjà l'épilogue de cette saga.

Nous demandons à Monsieur le Préfet d'arrêter dès maintenant cette demande en la déclarant irrecevable puisque le Ministre de l'environnement s'est déjà prononcé.

### **Résolution n°16**

Yvelines Environnement réitère sa demande le classement de la Vallée de la Vaucouleurs au titre de la Loi du 8 janvier 1993 relative à la protection et la mise en valeur des paysages aboutisse.

### **Résolution n°17**

Yvelines Environnement demande que les espaces agricoles et naturels de la Boucle de Montesson soient intégralement préservés dans le SCOT en cours d'élaboration et que le périmètre du PRIF soit élargi, ceci afin de permettre à l'AEV d'acquérir un complément de terres agricoles. Elles pourraient être louées avec des baux à long terme aux maraîchers en activité pratiquant une agriculture raisonnée, mais aussi à des maraîchers "bio" qui cherchent à s'implanter, pour répondre à une demande locale et se rapprocher des objectifs du Grenelle, qui prévoit de consacrer 6% de la surface agricole à cette forme d'agriculture en 2012.

### **Résolution n°18**

Fonderie de SONCHAMP :

Nous exigeons que la mise en sécurité effective du site suite à la « pseudo » cessation de l'activité de fonderie d'aluminium à l'été 2008 soit réalisée dans les plus brefs délais.

**L'ensemble de ces résolutions est adressé à Monsieur le Préfet des Yvelines, M. le Président du Conseil Général ainsi qu'aux autorités compétentes.**